



Scandaleux ! Un médecin du travail veut exercer son métier en toute indépendance, la direction du pôle Trémery / Metz demande son licenciement.

Mercredi 24 juin 2015, la direction du pôle Trémery / Metz a décidé de réunir les membres du comité d'établissement et de les consulter sur la rupture du contrat de travail du Docteur Kryvenac. Ce médecin du travail était en charge d'une mission d'un jour par semaine sur le site de Trémery.

Le Docteur Kryvenac se bat depuis son arrivée pour exercer son métier en toute indépendance vis-à-vis de la direction, en appliquant la législation sur la sécurité au travail.

Ce n'est visiblement pas du goût de la direction du pôle Trémery / Metz qui exerce des pressions inadmissibles sur le Docteur Kryvenac en s'ingérant systématiquement dans son travail. Les représentants de la direction du pôle Trémery / Metz sont bien connus de la CGT : le DRH Laurent Canaguier et son adjoint M. Luc Festa sont formellement mis en cause !!!

Visiblement, la direction a peur qu'un médecin du travail fasse pleinement son travail en toute liberté.

**C'est pourtant ce que réclament les salariés
Qui l'ont affirmé clairement :**

**723 salariés du site de Metz ont signé une pétition pour soutenir le
Docteur Kryvenac !**

Par ailleurs, les comités d'établissement de Metz et Trémery se sont réunis le 24/06 et se sont prononcés **majoritairement** contre le projet de rupture de sa période d'essai.

La maladie n'épargne personne, il est donc dans l'intérêt de tous les salariés de lutter pour la défense d'un service médical indépendant, à l'écoute de la souffrance des salariés, et donc de s'opposer à la tentative scandaleuse de licenciement du docteur Isabelle Kryvenac.

Nous nous félicitons du succès de la pétition et des élus qui ont refusé la demande de la direction.

Par contre, nous sommes scandalisés que certains élus aient suivi la direction en votant d'une manière incompréhensible **pour le licenciement** du Docteur Kryvenac.

**La direction doit désormais entendre les salariés et les élus du
CE de Borny et de Trémery en annulant immédiatement la
procédure de licenciement à l'encontre du Docteur Kryvenac et
la laisser faire son travail en toute indépendance.**